

Les centres de santé entrent dans la négociation d'un nouvel Accord national.

Dans cette phase charnière, les organisations représentatives des centres de santé tiennent à affirmer leur plein engagement dans la négociation appelée à s'ouvrir prochainement.

Les centres de santé font face à une situation complexe depuis plusieurs années. Les travaux et concertations conduits par les organisations représentatives, le Ministère de la Santé et la CNAM confirment la fragilité de leur modèle économique, notamment par le sous-financement des missions qu'ils remplissent.

Or, ils sont reconnus comme un acteur majeur du système de santé, répondant aux grands défis de l'accès aux soins tout en favorisant une prise en charge globale des patients.

Il s'agit aujourd'hui d'améliorer l'Accord national, sans le déconstruire, de conserver la spécificité des trois filières métiers qui le caractérise, de poursuivre le développement des pratiques d'équipe coordonnées, productrices de soins de qualité avec pour objectifs de travailler sur :

- La simplification de l'Accord national pour le rendre plus performant et mieux adapté aux réalités du terrain ;
- La stabilisation du modèle économique des centres de santé, dans un principe de réalité en ouvrant la possibilité de prolonger le droit commun avec l'introduction d'une part de rémunération à la capitation pour les équipes volontaires ;
- Le renfort des équipes et leur coordination avec un engagement dans la proximité en direction, notamment, des populations les plus fragiles et sur la prévention ;
- L'accompagnement des structures et de leurs équipes, notamment dans l'utilisation des outils conventionnels et dispositifs de financement sur les territoires.

Ces éléments doivent servir la recherche commune de la pertinence et de la qualité des soins attendues d'une pratique pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire.

Les organisations représentatives des centres de santé y sont prêtes.



A propos : le RNOGCS est le regroupement de toutes les organisations gestionnaires de centres de santé reconnues représentatives et signataires de l'accord national.

Contact : Roland WALGER – coordination du RNOGCS / 06 71 56 67 65
roland.walger@mutuelles-de-france.fr